



SAS au capital de 125600€
RCS TULLE D 332712264
SIRET 332 712 264 000 16
N°Id. TVA FR 14 332 712 264
NAF 1721A
Domiciliation bancaire :
CREDIT AGRICOLE ENTREPRISES
Livraison de biens et prestation de services
Taxe d'après les débits

FACTURE

N° 2502184 du 18/02/2025

V/ Ref COMMANDE

N° de client : 2702

N° FR client : FR08828767061

PLUME DU CAUSSE

ZA Le Périé

46500 GRAMAT

Code Article	Libellé	Prix HT le 100	Qualité	L	I	h	Quantité	Montant HT	Taux TVA
CAS 013	Notre BL 2502181 du 18/02/2025 Notre Commande N° 2502107 Notre Devis N° 2502079 du 14/02/2025 CAISSE AMERICAINE RABATS NORMAUX - PATTE COLLEE-IMP 1 COULEUR	88,20	BC20K	386	286	172	200,00	176,40	20.00

Vos Conditions de règlements

Virement 31/03/2025 211,68

Montant H.T.	Taux	T.V.A.	Montant T.T.C.
176,40	1- 20%	35,28	
			211,68

Montant HT Net	176,40 €
TVA	35,28 €
Montant TTC	211,68 €
NET A PAYER	211,68 €

VOIR NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Il ne sera accordé aucun escompte pour règlement anticipé.

Taux des pénalités de retard de règlement : 3 fois le taux légal

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 € (Art.L441-6)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Les engagements pris par nous, nos agents ou nos représentants, ne deviennent définitifs qu'après acceptation et confirmation écrite de notre part.
2. Les délais indiqués pour la livraison des commandes sont donnés à titre indicatif. Sauf stipulation expresse contraire acceptée par nous, un retard dans la fourniture ne peut entraîner annulation de la vente ou donner lieu à versement de dommages-intérêts.
3. La livraison s'effectue conformément à la commande soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un transporteur dans les locaux de notre Société, soit par délivrance par notre chauffeur dans vos locaux.
L'acquéreur s'engage à retirer les produits dans les huit jours suivants l'avis de mise à disposition.
Ce délai expiré, notre Société se réserve le droit de procéder à la facturation des marchandises et de récupérer au Client les frais de stockage.
Si le client, malgré une mise en demeure d'enlever le stock ne donne pas suite, notre Société se réserve mme droit de détruire le stock dans un délai de 60 jours après la mise en demeure.
4. En aucun cas et quels que soient nos engagements, notre propre responsabilité ne pourra aller au-delà de celle de nos fournisseurs.
5. Les incendies, accidents de machine, mobilisation, guerre, grève, émeute et troubles économiques graves, constituent des cas de force majeure autorisant la suspension de nos engagements.
6. Quelles que soient les conditions de vente, le mode d'expédition ou la livraison, nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de faire toutes réserves au transporteur dès la réception, notre responsabilité ne pouvant en aucun cas être mise en cause pour fait de destruction, avaries, pertes, vols, survenus en cours de transport.
7. Tous différends relatifs aux qualités, quantités, dimensions ou impressions des marchandises, seront réglés en appliquant les dispositions du Code des Usages de la profession. Aucune réclamation ne sera admise passé un délai de huit jours à dater de la prise en charge de la marchandise.
8. Notre garantie se limite à une utilisation normale de nos produits dans des conditions correspondant à leurs caractéristiques techniques ou aux normes professionnelles.
9. Nos ventes sont faites au prix du tarif en vigueur au jour de la livraison. Toute hausse inférieure à 5% intervenue entre la commande et la livraison sera automatiquement appliquée sans notification préalable. Nos prix s'entendent nets, sans escompte.
10. Nos marchandises sont facturées le jour de leur expédition ou de l'envoi de l'avis de mise à disposition dans nos entrepôts et quelle que soit la date de leur enlèvement.
11. Nos marchandises facturées « à disposition » sont conservées aux risques et périls de l'acheteur.
12. Nous nous réservons d'expédier aux frais de l'acheteur, par tout moyen à notre convenance, les marchandises qui ne sont pas enlevées dans les huit jours suivant l'avis de mise à disposition.
13. Nos marchandises sont payables à l'adresse de l'établissement figurant ci-dessus, nonobstant toute clause contraire. Les traites ou effets tirés sur nos clients, et acceptation de règlements quelconques, n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.
- 14. NOS MARCHANDISES RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ DANS LEUR INTÉGRALITÉ JUSQU'À COMPLET PAIEMENT DU PRIX. LES RISQUES LIÉS AUX MARCHANDISES VENDUES INCOMBENT À L'ACHETEUR DÈS LEUR LIVRAISON. L'ACHETEUR S'ENGAGE À ASSURER À SES FRAIS LES MARCHANDISES AU PROFIT DU VENDEUR TANT QUE L'INTÉGRALITÉ DU PRIX N'AURA PAS ÉTÉ PAYÉE. CETTE ASSURANCE COUVRIRA LES RISQUES SUPPORTÉS PAR LES MARCHANDISES ET CEUX PROVOQUÉS PAR CELLES-CI.**
15. Taux des pénalités de retard de règlement : 3 fois le taux légal.
- 16. En cas de litige, le tribunal de Commerce de Brive-la-Gaillarde sera le seul compétent même en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.**
17. Nous nous réservons toutefois la possibilité d'assigner au domicile de l'acheteur.